

Sur votre  
ferme,  
contrôlez  
les énergies

SER E1  
CA. 600 V DC/CC  
BOV. AC/CA  
DOV. AC/CA  
DOV. DC/CC  
& 3R  
40274-877-01

**DANGER**  
NE PAS METTRE EN MARCHÉ

**MA VIE  
EST EN JEU**



Nom : Jérôme Gagnon  
Métier : Agriculteur



POUVOIR NOURRIR  
POUVOIR GRANDIR

L'Union des producteurs agricoles

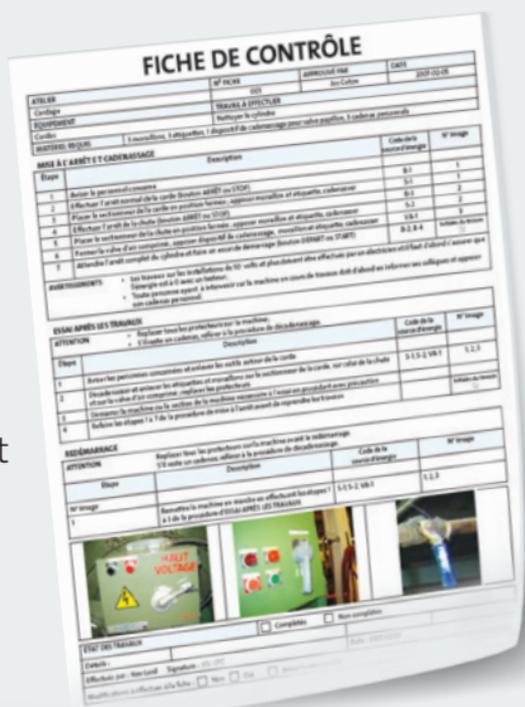
**CNESST**

# Comment identifier et éliminer les risques ?

Votre entreprise doit élaborer des procédures et utiliser les moyens appropriés pour contrôler efficacement les sources d'énergie. Pour chaque équipement ou machine, vous devez donc identifier et décrire :

- les zones dangereuses qui doivent être rendues accessibles pour effectuer les tâches d'entretien ou de déblocage ;
- les dispositifs de commande des sources d'énergie et les points de coupure de celles-ci ;
- les énergies résiduelles, ou accumulées, et leurs points de libération ou de contrôle ;
- les méthodes sécuritaires pour couper et pour libérer les différentes sources d'énergie, ou pour en abaisser le niveau ;
- le mode de vérification du contrôle des énergies (p. ex. test de redémarrage).

Assurez-vous que des fiches de contrôle d'énergie décrivant les procédures sont facilement accessibles pour chaque machine ou à proximité de celles-ci, et qu'elles sont connues de tous les travailleurs.



Document de sécurité intitulé "FICHE DE CONTRÔLE" pour une machine à vapeur. Le document est divisé en plusieurs sections :

- ATTEINTE :** Contient des champs pour le nom de la machine, le numéro de série, le fabricant et la date.
- DESCRIPTION :** Contient des champs pour le nom de la machine, le numéro de série, le fabricant et la date.
- ANCIEN À ARRÊT ET CADENASSAGE :** Table à 3 colonnes (Étape, Description, Code de la source d'énergie, N° image) décrivant les étapes de mise en sécurité.
- ARRÊT :** Section pour noter les observations et les actions à prendre.
- ARRÊT APRÈS LES TRAVAUX :** Table à 3 colonnes (Étape, Description, Code de la source d'énergie, N° image) décrivant les étapes de remise en service.
- REDEMARRAGE :** Section pour noter les observations et les actions à prendre.
- REMARQUES :** Champ pour noter les observations et les actions à prendre.
- STATUT :** Champ pour indiquer si la fiche est complétée ou non.
- Signature :** Champ pour la signature du responsable.



Consultez les manuels de manufacturiers et soyez attentifs aux pictogrammes et avertissements qu'ils apposent sur l'équipement.

**N'OUBLIEZ PAS QUE LES TRAVAILLEURS DOIVENT ÊTRE FORMÉS POUR LES TÂCHES À ACCOMPLIR.**

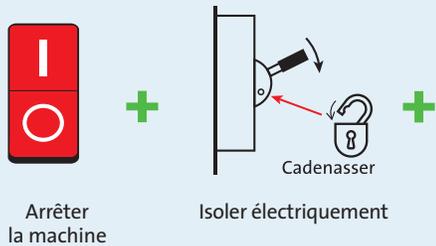
# Quelles sont les énergies qui doivent être contrôlées avant d'intervenir sur une machine ?

## LES SOURCES D'ALIMENTATION EN ÉNERGIE

PRINCIPALES SOURCES D'ALIMENTATION EN ÉNERGIE DES MACHINES AGRICOLES :

### ■ L'ÉLECTRICITÉ

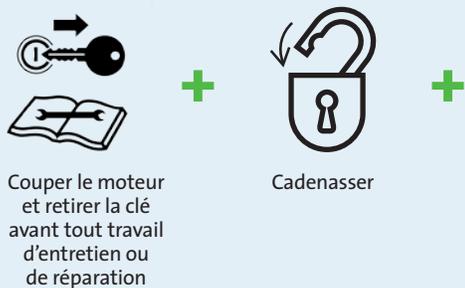
- Assurez-vous que les points de coupure des circuits, tels que les sectionneurs, disjoncteurs ou interrupteurs, sont cadenassables.
- Assurez-vous que les points de coupure sont clairement identifiés, tant sur les machines qu'aux points de coupure mêmes.



CONTRÔLER LES ÉNERGIES RÉSIDUELLES OU ACCUMULÉES

### ■ LES MOTEURS À COMBUSTION

- Appliquez une procédure sécuritaire pour arrêter le véhicule, couper le moteur et empêcher son redémarrage. Installez une affiche indiquant de ne pas utiliser le véhicule.
- Autant que possible, utilisez un moyen de contrôle qui permet le cadenassage, par exemple, en installant un coupe-batterie cadenassable.



CONTRÔLER LES ÉNERGIES RÉSIDUELLES OU ACCUMULÉES

## LES ÉNERGIES RÉSIDUELLES OU ACCUMULÉES

AUTRES ÉNERGIES DANS LA MACHINE, NOTAMMENT :

### ■ LES SYSTÈMES HYDRAULIQUES OU PNEUMATIQUES

- Boyaux, cylindres, réservoirs ou accumulateurs sous pression

### ■ LES SYSTÈMES MÉCANIQUES

- Volant d'inertie (risque d'entraînement), ressorts comprimés ou étirés, câbles, chaînes ou courroies tendues (risque d'impact, de rebond ou de recul)

### ■ LES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES

- Batteries et accumulateurs

### ■ TOUT CE QUI PEUT BOUGER PAR LA PESANTEUR

- Parties mobiles surélevées telles qu'un chargeur frontal
- Véhicules, machines ou équipements stationnés sur un terrain en pente
- Convoyeurs : vis à grain mobile, élévateur à godet, convoyeur à balles de foin, etc.

## MOYENS DE CONTRÔLE

### 1 AVANT TOUT

Attendre l'arrêt complet des pièces en mouvement



### 2 SELON LE CAS



Appliquer le frein de stationnement et/ou installer des cales sous les roues

ET/OU



Supporter et bloquer les pièces qui doivent l'être avec des dispositifs de verrouillage appropriés

ET/OU



Libérer l'énergie

### 3 CADENASSER



## LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

TOUJOURS SÉCURISER LA ZONE DE TRAVAIL. PENSEZ, ENTRE AUTRES, AUX ÉQUIPEMENTS SUIVANTS :

### ■ ÉQUIPEMENTS QUI DÉMARRENT AUTOMATIQUEMENT, TELS QUE :

- Soigneurs automatiques
- Vis à grain commandées par un séchoir
- Ventilateurs

### ■ ÉQUIPEMENTS COMMANDÉS À DISTANCE, TELS QUE :

- Démarreurs à distance
- Ouvre-portes

### ■ TOUT VÉHICULE QUI POURRAIT CIRCULER DANS LA ZONE DE TRAVAIL

## DÉFINITIONS

**ZONE DANGEREUSE** : toute zone située à l'intérieur ou autour d'une machine et qui représente un risque pour la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des travailleurs.

**MÉTHODE DE CONTRÔLE DES ÉNERGIES** : une méthode visant à maintenir une machine hors d'état de fonctionner, telle que sa remise en marche, la fermeture d'un circuit électrique, l'ouverture d'une vanne, la libération de l'énergie emmagasinée, ou le mouvement d'une pièce par gravité, de façon à ce que cet état ne puisse être modifié sans l'action volontaire de toutes les personnes ayant accès à la zone dangereuse.

**CADENASSAGE** : une méthode de contrôle des énergies visant l'installation d'un cadenas à cléage unique sur un dispositif d'isolement d'une source d'énergie ou sur un autre dispositif permettant de contrôler les énergies, telle une boîte de cadenassage.

Pour plus d'information, vous pouvez vous référer au guide **Cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies** offert par la CNESST.

TOUJOURS VÉRIFIER QUE L'ÉNERGIE EST BIEN CONTRÔLÉE :  
ISOLEMENT EFFICACE DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE, TEST DE REDÉMARRAGE, ETC.



## Quoi faire avant de remettre la machine en marche ?

- Réinstallez tous les protecteurs et dispositifs de sécurité.
- Vérifiez que personne ne se trouve dans une zone dangereuse et, s'il y a lieu, procéder de façon sécuritaire au décadennassage de l'équipement.
- Avisez les personnes à proximité du démarrage imminent de la machine.

## Politique d'achat et bonnes pratiques

- Exigez de vos fournisseurs les procédures de contrôle des énergies dangereuses et les dispositifs de cadenassage disponibles avant de faire l'acquisition d'un nouvel équipement.
- Optez pour des équipements qui intègrent des dispositifs de sécurité, par exemple un dispositif d'interverrouillage qui ne permet pas l'accès à la zone dangereuse tant que les pièces mobiles sont en mouvement.
- Optez pour des équipements qui intègrent des dispositifs qui permettent de limiter les interventions dans les zones dangereuses, par exemple ceux munis de systèmes de lubrification automatique.





## Participez aux ateliers de prévention de l'UPA



Des ateliers de prévention se tiendront tout au long de l'année.

Renseignez-vous auprès de votre fédération régionale de l'UPA pour savoir où et quand auront lieu ces activités de sensibilisation.

 [prevention.upa.qc.ca](http://prevention.upa.qc.ca)

**Saviez-vous qu'il y a une personne ressource en santé et sécurité du travail dans chaque fédération régionale de l'UPA ?**

# Pourquoi contrôler les énergies des machines ?

## L'absence de contrôle des énergies fait encore des victimes dans le milieu agricole.

### Accidents récents

- Un jeune travailleur agricole a perdu une main alors qu'il lubrifiait les **chaînes et les engrenages en mouvement** d'une presse à balles rondes attelée au tracteur.
- Un exploitant agricole a été happé mortellement à la suite du **démarrage imprévu de la vis de mélange** alors qu'il nettoyait les parois à l'intérieur d'un mélangeur RTM attelé au tracteur.
- Un travailleur agricole a eu l'avant-bras sectionné lorsque le bouton de mise en marche du panneau électrique a été actionné par erreur, causant ainsi le **démarrage imprévu du convoyeur à vis** sur lequel il effectuait une réparation.
- Un exploitant agricole a été écrasé mortellement par la **chute du chargeur frontal** du tracteur sur lequel il effectuait la réparation des boyaux hydrauliques.

**Avant les travaux d'entretien, d'ajustement, de déblocage ou de réparation, assurez-vous d'avoir bien contrôlé toutes les énergies des machines !**

**POUR NOUS JOINDRE**

 **1 844 838-0808**

 **[cnesst.gouv.qc.ca/agriculture](https://cnesst.gouv.qc.ca/agriculture)**

